

Le budget—M. Penner

Et je suis d'accord avec lui quand il affirme que nous devrions utiliser de meilleures techniques de commercialisation. Le député pourrait sans doute nous faire quelques suggestions pour améliorer ces techniques surtout dans la région d'où il vient.

M. Howie: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Outre la recherche et la structure du marché, j'ai exposé dans mon discours un autre moyen qui nous permettrait sûrement d'élaborer quelque chose de semblable au programme DISC qui a connu beaucoup de succès aux États-Unis. C'est l'idée d'un port franc qui permet d'importer, surtout des pays en développement, des produits qui, grâce à de faibles coûts de main-d'œuvre, sont d'un prix très abordable. En commerçant avec ces pays, nous pourrions trouver chez eux de nouveaux débouchés. Nous importerions ces produits par les ports de Newcastle, Chatham, Saint-Jean, Belldune ou d'autres excellents ports du Nouveau-Brunswick ouverts en toutes saisons. Nous pourrions assembler ces produits, en utilisant les employeurs, la technologie et les travailleurs canadiens, avant de les réexporter sous forme de produits finis. Comme nous pourrions les importer à moindre frais, nos produits seraient moins cher. Grâce à notre technologie plus avancée, notamment dans les secteurs des communications et des appareils électroniques, nos produits seraient concurrentiels dans le monde entier. Les Américains ont augmenté leur commerce extérieur de 16 p. 100 dès la première année de ce programme; je crois que nous pourrions les imiter et nous attaquer avec succès aux marchés mondiaux tout en créant des emplois intéressants au Nouveau-Brunswick. Voilà l'une des méthodes que je voudrais envisager. Je remercie le député de sa question.

• (1530)

M. le vice-président: La Chambre reprend maintenant le débat. Le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner).

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les dernières observations formulées par le député de York-Sunbury (M. Howie), avant qu'il ne réponde aux questions. Il a décrit le budget en des termes extrêmement négatifs. Je voudrais exprimer un point de vue différent, monsieur le Président. A mon avis, le budget que le ministre des Finances a présenté la semaine dernière mérite d'être reconnu à sa juste valeur et appuyé sans réserve par la Chambre.

Un chroniqueur très connu au Canada, qui se spécialise dans les questions économiques, a dit que le ministre des Finances (M. Lalonde) joue gagnant et que son budget va faire un malheur. A mes yeux, ce budget poursuit dans la voie qui avait été tracée en avril dernier et qui vise à sortir le Canada de la récession pour le conduire à la reprise, puis à l'essor économique. Les porte-parole de l'opposition ont dénoncé le budget comme superficiel. Ils ont dit que c'était de la poudre aux yeux. A mon avis, c'est faux et trompeur. Ce budget est au contraire très étoffé. Il subira avec succès l'épreuve du temps. Il produira les résultats que nous souhaitons tous. Je félicite donc le ministre des Finances pour l'excellent budget qu'il nous a présenté la semaine dernière.

C'est un budget qui est le fruit d'une consultation très large et approfondie. Le ministre a rencontré de nombreux groupes et particuliers de toutes les régions du Canada, en plus des députés. Ces consultations ont permis d'élaborer un budget qui

répond aux instances qui ont été faites et qui correspond aux besoins du pays à l'heure actuelle.

Quand le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre la semaine dernière pour faire son exposé budgétaire, nous étions confiants, car nous savions qu'il n'avait pas travaillé seul dans une tour d'ivoire. Il avait pris la peine de discuter avec des gens qui s'intéressent vivement aux mesures budgétaires et à leurs répercussions sur l'économie canadienne. Le ministre avait procédé à une large consultation. Par conséquent, au moment où le ministre a ouvert la bouche pour présenter son budget, nous n'étions nullement terrorisés comme les animaux de la fable devant le fléau dont «ils ne mouraient pas tous, mais dont tous étaient frappés». Il y a eu des occasions où les députés attendaient le budget dans cet état d'esprit.

Je voudrais commencer par remercier le ministre des Finances d'avoir ajouté 150 millions de dollars à la Caisse Perspectives-Jeunesse. Ces crédits s'ajoutent au milliard de dollars qui a déjà été affecté à cette fin. Je félicite le ministre d'encourager une recrudescence de la productivité et une meilleure rétribution des travailleurs en proposant l'institution de régimes de participation des employés aux bénéfices. Nous lui savons gré d'avoir pris de bonnes décisions administratives en simplifiant le régime fiscal applicable à la petite entreprise et en améliorant l'administration fiscale en général.

Le ministre a reconnu dans son budget qu'à l'heure actuelle les Canadiens recherchaient par-dessus tout une plus grande sécurité. Il a répondu à ce désir en proposant un programme de protection des taux hypothécaires, qui va encourager l'accession à la propriété. Ainsi un jeune couple désireux d'acquérir une maison aura une certaine assurance d'être protégé contre des hausses substantielles de ses paiements hypothécaires attribuables dans le passé, comme cela pourrait se répéter plus tard, à des augmentations extraordinaires des taux d'intérêts hypothécaires. Cette crainte avait sur l'accession à la propriété un effet dissuasif que le ministre a fait disparaître.

Le ministre a bien entendu ceux qui se sont adressés à lui pour exiger une réforme des pensions. La transférabilité des pensions contribuera énormément à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. En permettant au conjoint survivant de conserver ses prestations après remariage, le ministre a pris une décision non seulement éminemment raisonnable, mais également humaine, civilisée et qui se faisait attendre depuis longtemps. Il est également juste et équitable de prévoir le partage des prestations de pensions entre conjoints en cas de rupture du mariage.

L'amélioration de l'aide fiscale à l'épargne-retraite plaira aux chefs de petites entreprises, aux agriculteurs et aux professionnels qui travaillent à leur compte. Peut-être nos médecins y verront-ils une compensation plus que suffisante pour avoir à renoncer à la pratique odieuse de la surfacturation. Il leur sera avantageux de pouvoir déposer des montants plus élevés dans des régimes d'épargne-retraite. La surfacturation ne les intéressera alors plus autant. C'est une pratique préjudiciable aux malades ne disposant que de modestes revenus.

Le critique financier de l'opposition officielle a attiré l'attention de la Chambre sur l'importance du déficit. Il est vrai que le déficit est un sujet de préoccupation. Ainsi, lorsqu'il a la taille du nôtre, il empêche, dans une certaine mesure, le gouvernement de relever de façon efficace les nouveaux défis. Le gouvernement n'a pas la latitude voulue pour élaborer des programmes destinés à régler de nouveaux problèmes pouvant